

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Novembre 2018**

Approuvé par le Conseil Municipal en date du Jeudi 20 Décembre 2018.

**Présents** : - P. LEVERT- Y. BRESOUS - R. CAILLEUX - M. CAPON – P- DUPONT- E. ELEBOODE P. GOURLIN- JB GRU - J. HAPPE- E HUBERT -J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMANN

### **Absents avec pouvoir**

BORRUECO. A : pouvoir donné à Y. BRESOUS

BLERIOT. O : pouvoir donné à M. CAPON

### **Ordre du jour** :

\* Approbation du compte rendu de la réunion du 29/08/2018

\* Approbation du compte rendu de la réunion du 27/09/2018

#### • **Commune :**

\* Renouvellement de la garantie du prêt Maison du Cil

\* Modification du tableau des emplois.

\* Demandes de subventions

\* Modification du taux de la part communale de la taxe d'aménagement.

\* Avis demande d'exploitation AOPLI

\* Baux communaux.

\* Prime d'éviction.

\* Rue Gracchus Babeuf.

\* Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) : adhésion au contrat de l'ADICO.

\* Demande de subvention par l'ASEN – Eoliennes

\* Informations diverses

Secrétaire de séance ISTE Jean Claude.

Ouverture de séance à 18h39

En préambule M le Maire informe les membres du conseil qu'il abordera en fin de réunion la demande de subvention de la SPA de SAINT-QUENTIN dans le cadre de la convention que nous avons signée avec elle.

### **OBJET : Approbation du compte rendu de la dernière séance**

**(29/08/2018) :**

**Le compte rendu est adopté par 11 voix pour et une voix contre** (M CAPON)

Pour absence à la réunion précédente E. ELEBOODE, BLERIOT O et BORRUECO A ne prennent pas partie au vote.

### **OBJET : Approbation du compte rendu de la dernière séance**

**(27/09/2018) :**

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants.**

Pour absence à la réunion précédente GRU.JB, HAPPE.J et BLERIOT O. ne prennent pas partie au vote.

### **OBJET : Renouvellement de la garantie du prêt Maison du Cil**

Suite à une augmentation de la durée des crédits accordés à la propriété pour les maisons du CIL, la garantie communale doit être prolongée d'autant.

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

**Le renouvellement est accordé à l'unanimité.**

**OBJET : Modification du tableau des emplois.**

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, suite à la réussite d'un concours, et la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif Territorial principal de 2ème classe	C	1 (à compter du 01/01/2019) 1	35/35ème 15/35ème
Adjoint administratif Territorial	C	1 (jusqu'au 31/12/2018)	35/35ème
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique Territorial principal de 2ème classe	C	1	11/35ème
Adjoint technique Territorial principal de 1ère classe	C	1	35/35ème
Adjoint technique Territorial Contrat d'apprentissage		1 (à compter du 24/09/2018 jusqu'au 31/08/2020)	35/35ème
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint Territorial D : 'animation principal de 1ère classe	C	1	28/35ème
<b>TOTAL</b>		6	

**Cette Modification du tableau est adoptée à l'unanimité**

**OBJET : Demandes de subventions : soutien aux communes de l'Aude**

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué de l'Association des Maires de l'Aude (AMA). Le lundi 15 octobre 2018, le département de l'Aude a été touché par des inondations dévastatrices et imprévisibles.

L'association lance un appel national aux dons.

**Le conseil municipal décide à la majorité :**

(14 voix pour et une abstention (E.HUBERT))

D'autoriser le versement, auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la "Solidarité communes audoises 2018 d'une somme de 500 €

**OBJET : Modification du taux de la part communale de la taxe aménagement.**

**Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le maintien des taux actuels.**

**OBJET : Avis demande d'exploitation AOPLI**

Monsieur le Maire expose que l'Association d'Organisation de Producteurs de Légumes d'Industrie (AOPLI) à ESTREES-MONS a présenté en Préfecture une demande d'enregistrement en vue d'exploiter deux lignes de préparation pour haricots, sur le territoire de la commune d'ESTREES-MONS Le périmètre de l'enquête est étendu aux communes de BOUVINCOURT-EN-VERMANDOIS, TERTRY, VRAIGNES-EN-VERMANDOIS et ESTREES-MONS,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable** à la demande d'enregistrement en vue d'exploiter deux lignes de préparation pour haricots, sur le territoire de la commune d'ESTREES-MONS.

**OBJET : Baux communaux. Renouvellement des baux RIGAUX LEFEVRE**

Deux baux de location des chemins communaux sis chemin Tétard ont expiré au 31 décembre 2017.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,** les baux de location de ces chemins, pour une durée de neuf ans, selon le détail ci-dessous :

- ☞ Nicolas RIGAUX : 18a - chemin Tétard -
- ☞ Nathalie HENRY - LEFEVRE : 9a 80ca - chemin Tétard

.et de fixer le fermage annuel à **165,45 € l'hectare.** payable chaque année en novembre, après parution du cours officiel de l'indice des fermages.

**OBJET : Baux communaux : Avenant au bail GOURLIN**

Considérant que Monsieur Olivier GOURLIN, agriculteur, a signé un bail à ferme, le 23 juillet 2012 avec la Commune de MONCHY-LAGACHE, pour la location de la parcelle ZV2 pour une superficie de **19a 55ca**, pour une durée de 3 années à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2012, renouvelable 2 fois par tacite reconduction,

Considérant que la Commune de MONCHY-LAGACHE, propriétaire de la parcelle ZV2 a repris une partie de la parcelle susvisée pour y réaliser des aménagements liés au futur lotissement ainsi qu'au futur regroupement pédagogique

Il est proposé au conseil de réaliser un avenant au bail de M. GOURLIN, pour modifier la contenance de la parcelle louée passant de **19a 55ca à 12a 45ca.**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (P. GOURLIN ne participant au vote)**

d'autoriser le Maire à signer un avenant au bail de M. GOURLIN pour diminuer la surface cultivable de **07a 10ca**. ;

**OBJET : Baux communaux : Prime d'éviction Olivier GOURLIN**

La Commune de MONCHY-LAGACHE, propriétaire de la parcelle ZV2 a repris une partie de la parcelle susvisée pour y réaliser des aménagements liés au futur lotissement ainsi qu'au futur regroupement pédagogique.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (P. GOURLIN ne participant au vote)**  
de proposer à Monsieur GOURLIN une prime d'éviction calculée comme suit :

Surface reprise par la Commune	Indemnisation de destruction de récolte		Barème d'indemnisation		TOTAL
	Barème pour le département de la Somme	Total	Barème pour le département de la Somme	Total	
710 m <sup>2</sup>	0,276 €/m <sup>2</sup>	195,96 €	9357 €/ hectare	664,35 €	<b>860,31 €</b>

**OBJET : Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) : adhésion au contrat de l'ADICO.**

Suite à la délibération en date du 29 Aout 2018 autorisant l'inscription de la commune dans le projet de mutualisation proposé par la communauté de l'Est de la Somme

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité ;**

**d'autoriser** le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO, et tous documents s'y rapportant  
**d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

**OBJET : Demande de subvention par l'ASEN – Eoliennes**

Vu la demande de subvention présentée par l'association ASEN,  
Vu la présentation de Monsieur le Maire,  
Après un large débat contradictoire ;

**Le Conseil Municipal décide (par 6 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions**

(la voix du Maire étant prépondérante)

**d'approuver le versement d'une subvention de 300,00 € à l'association ASEN**

Pour ; **P. LEVERT**- Y. BRESOUS- E HUBERT - D. RIGOLIN- J. HAPPE- BORRUECO. A

Contre ; -J-C. ISTE- D. WILLEMANN- JB GRU- E. ELEBOODE- R. CAILLEUX - P. GOURLIN  
Abstentions ; P- DUPONT - M. CAPON - BLERIoT. O

**OBJET : Participation de la commune pour l'année 2018 à la SPA de l'arrondissement de SAINT-QUENTIN**

La S.P.A., Société Protectrice des Animaux de l'Arrondissement de Saint-Quentin, à laquelle notre Commune adhère, a fixé le montant de la participation pour l'année 2018 à **0,50 €** par habitant, **soit** pour 707 habitants : **353,50 €**.

La contribution aux frais de prise en charge d'un animal errant est de **25 €**.

**Le Conseil Municipal décide à la majorité**

de procéder à l'inscription sur le Budget 2018 de la somme de : **353,50 €** - d'accepter la contribution de **25 €** par prise en charge d'un animal errant.

**OBJET : Informations diverses**

M le Maire donne la parole à J. HAPPE (Maire-Adjoint chargé du dossier RPC).

Ce dernier nous informe que les travaux de terrassement se terminant, ceux des gros œuvres ont pu commencer.

Les financements suivent leurs cours, cependant il sera nécessaire de voter le budget 2019 assez rapidement afin de pouvoir engager les dépenses.

Si tout va bien il serait prévu l'achèvement du RPC pour Novembre 2019.

Pour J HAPPE, il devient urgent de créer un syndicat scolaire pour permettre le fonctionnement du RPC.

M le Maire donne la parole à D RIGOLIN (Maire-Adjoint chargé du dossier Lotissement).

Ce dernier nous informe que le permis d'aménager est en bonne voie, déposé, il est actuellement à l'étude.

Il devient nécessaire de déterminer le prix des terrains, donc celui des lots à vendre.

Actuellement, il serait possible de mettre en vente 5 lots disponibles.

En mars nous devrions être fixé sur le devenir de la parcelle qui fait l'objet d'une révision du PLU .

Levée de séance à 20h25